

« Une ligne haute tension sans justification légale depuis 14 ans »

L'ASBL Cades présente un dossier de 12 pages sur la ligne à haute tension Aubange-Esch pour laquelle Elia a introduit une demande de régularisation du permis d'urbanisme.

André Galhaut et Gaëtan Hardy signent pour l'ASBL Cades (Commission d'action pour un environnement sain) un dossier d'une douzaine de pages motivant quatre demandes à prendre en considération par le bureau SGS, chargé de réaliser l'étude d'incidences préalable à la demande de régularisation du permis d'urbanisme que veut introduire Elia à propos de la ligne haute tension Aubange-Esch. C'est la suite logique de la réunion d'information préalable initiée par le demandeur le 16 novembre dernier.

Cades rappelle que la ligne fonctionne depuis 14 ans sans justification légale puisque le permis d'urbanisme a été annulé. L'ASBL fournit de nombreuses études et références juridiques (dont les motivations des jugements et arrêts) et scientifiques (belges et étrangères) à propos des notions de prudence à tenir en matière de santé publique, du risque de préjudice grave et difficilement réparable sans oublier les dévaluations financières des biens immobiliers, les nuisances sonores, le sentiment d'insécurité, l'impact sur le paysage, la faune et la flore.

L'enfouissement, une solution à 10 millions d'€

Sur base de cet argumentaire, l'ASBL demande que le bureau SGS prenne en considération les arguments développés mais réalise aussi des études complémentaires. Ainsi, la première

voit l'arrêt pur et simple de la ligne (sur base d'une utilité publique jamais démontrée), la seconde l'écartement de la ligne à distance suffisante pour respecter l'avis du conseil supérieur de la santé et enfin l'enfouissement de la ligne (le long d'infrastructures publiques en courant alternatif ou en courant continu qui permettrait de réduire considérablement le champ électromagnétique). Une solution qui selon Cades, Elia a déjà envisagée et chiffrée à hauteur de 8 à 10 millions.

Fonctionnaire ou Commune ?

Et puis il est aussi un autre point sur lequel Cades entend bien vouloir se faire entendre, c'est celui de l'autorité administrative compétente. En effet, selon l'auditeur du Conseil d'État Yves Houyet, l'adoption du décret du 18 juillet 2002 impose un examen du dossier par les collèges de Messancy et

Aubange (règle en vigueur à l'époque) alors que Elia veut le présenter devant le fonctionnaire délégué. Et l'on sait que le 9 février 2010 le collège communal d'Aubange puis le 11 mars 2010 celui de Messancy ont donné des avis défavorables à la demande de permis d'Elia. Cades évoque déjà le caractère irrégulier et illégal de la procédure.

L'enquête se terminait ce 30 novembre. Tous ces éléments sont transmis aux deux collègues, ainsi qu'à Elia. C'est probablement la première fois que Cades peut se faire entendre, développer ses arguments et obtenir des réponses de la part du gestionnaire du réseau du transport d'électricité. Pour légalement clôturer son étude d'incidences, le Bureau SGS, doit fournir des réponses à toutes les questions posées. C'est la règle.